

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JANVIER 2014

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Magali BARTHASSAT -
Anne JAGGI - Mme Catherine LEHMANN
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Andreas FABJAN –
Albin DELAVY – M. Jean-Claude DENERVAUD, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : -

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 17h30. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013
2. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour le remplacement des supports de stores existants par la pose d'un rideau électrique et deux coupe-vents latéraux vitrés au Club Tennis Sorat
3. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 72'000.-- pour l'achat d'une balayeuse en remplacement du véhicule actuel
4. Communications de l'exécutif
5. Divers

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 a été accepté par 8 oui et 2 abstentions (absence à la séance précédente) avec remerciements à son auteur.

2.- Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour le remplacement des supports de stores existants par la pose d'un rideau électrique et deux coupe-vents latéraux vitrés au Club Tennis Sorat

M. le président ouvre la discussion.

Ce point ne suscite pas de question.

M. le président demande à la secrétaire générale de donner lecture à la délibération puis procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité de remplacer les supports des stores existants par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vents latéraux au Club Tennis Sorat,

vu le plan financier établi par le Club Tennis Sorat pour un montant total de CHF 50'000.-,

vu les offres et devis présentés par le Club Tennis Sorat,

vu les discussions lors de la Commission des finances du 17 septembre 2013 et des Conseils municipaux du 23 septembre 2013 et du 14 octobre 2013,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 50'000.-- pour le remplacement des supports existants des stores par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vents latéraux au Tennis Club de Soral.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans la rubrique 34-503, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34-331.*

3.- Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 72'000.-- pour l'achat d'une balayeuse en remplacement du véhicule actuel

M. le président indique que la Commune de Soral souhaite acheter une balayeuse en remplacement du véhicule actuel devenu obsolète. Etant donné le coût important de ce genre de véhicules, le financement s'effectuera à raison de 50 % par la Commune de Soral et 50% par la Commune de Laconnex.

Pour l'utilisation de ce véhicule, il va falloir mettre en place, avec la Commune de Laconnex, une sorte de « règlement d'utilisation » pour qu'il y ait une bonne gestion du véhicule. M. le président pense qu'étant donné la volonté des deux communes à travailler ensemble, il ne devrait pas y avoir de problème. Il précise que d'autres communes se sont également regroupées pour l'utilisation de ce genre d'appareils et tout semble se dérouler correctement.

M. le président demande à la secrétaire générale de donner lecture à la délibération puis procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de remplacer le balayeuse actuelle devenue obsolète,

vu le coût important de ce véhicule, l'acquisition sera financée à raison de 50% par la Commune de Soral et 50% par la Commune de Laconnex,

vu les offres et devis reçus pour un véhicule de remplacement,

vu les discussions lors de la Commission des finances du 17 septembre 2013 et du Conseil municipal du 14 octobre 2013,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membre présents,

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 72'000.-- pour l'acquisition d'une balayeuse en remplacement du véhicule actuel. Le coût total du véhicule est d'environ CHF 144'000.-- et le financement s'effectue à 50% par la Commune de Soral et 50% par la Commune de Laconnex.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans la rubrique 62-506, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62-331.*

M. Andreas Fabjan pose la question de ce qui va advenir de l'ancienne balayeuse.

M. Gérard Fontaine explique que le véhicule d'occasion a été vendu à un habitant de Soral pour une valeur de CHF 1'000.--.

M. Thévenoz demande quelle est la durée de vie de ce genre de véhicules.

Il lui est répondu qu'avec un bon plan d'entretien, ces engins ont une longue durée de vie.

4.- Communications de l'exécutif

Vernissage pour l'exposition du concours d'architecture pour la construction de deux immeubles de logements communaux

M. le président indique qu'un tout-ménage a été envoyé aux habitants de Soral pour les inviter au vernissage de l'exposition du concours pour la construction de deux immeubles de logements communaux qui a lieu le 23 janvier 2014 à 18h30 à la salle communale de Soral. Les projets des 5 concurrents seront affichés et resteront exposés dans cette salle du 27 janvier au 31 janvier et du 3 février au 7 février 2014 de 17H30 à 19H30. Le vernissage sera suivi d'une petite verrée offerte par les autorités à l'ensemble des participants.

Le rapport du jury a été établi sous forme de plaquette. Il est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux et sera remis aux concurrents et aux habitants intéressés.

M. Albin Delavy propose de mettre le rapport sous format PDF sur le site internet de la commune.

M. Gérard Fontaine s'occupera de la mise en place de la salle et des panneaux, Mme Maria Claret de l'apéritif et M. André Thévenoz de la mise en place du micro.

M. le président remercie tout le monde pour leur contribution.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart demande si les architectes ont été invités.

M. le président lui répond qu'ils ont tous reçu une invitation. Il se réjouit de rencontrer le

gagnant du concours, car il n'a pas encore pris contact avec nous, et d'aller de l'avant rapidement avec ce beau projet.

Organisation des différentes manifestations 2014 dans la commune :

Sortie de ski : M. Andreas Fabjan indique que tout est en ordre, le car est réservé et la destination de Megève confirmée. Un tout-ménage a été envoyé à la population. Pour le repas du soir, il aura lieu à la Taverne dès 19H00 et c'est Mme Anne Jaggi qui s'en occupe. M. le président adresse ses remerciements aux organisateurs.

Sortie des Aînés : La sortie des Aînés a été fixée le jeudi 19 juin 2014.
Responsables de l'organisation : Mme Maria Claret et/ou Mme Catherine Lehmann et M. le président.

La Kermesse de Soral : elle aura lieu le 14, le 15 et le 16 juin 2014.

Les promotions : Elles auront lieu à Laconnex.

Le 1^{er} août : Il se déroulera à Laconnex.

Le Noël des Aînés : Il est fixé le 14 décembre 2014 à la salle communale.

Le Noël des enfants : Il se déroulera à Soral. La date du 16 décembre 2014 est réservée. Mme Maria Claret prendra contact avec les enseignantes des deux communes pour définir la date définitive.

Spectacles prévus en 2014 :

M. le président passe la parole à Mme Paulette Dupraz-Oihenart.

Eros Dixit :

Il aura lieu au carnotzet le vendredi 28 février et le samedi 1^{er} mars 2014 à 20h30. Le billet d'entrée est à CHF 15.-- (spectacle pour adultes, durée 1H30).

M. Albin Delavy prépare un tout-ménage qui sera envoyé aux habitants des Communes de Soral et Laconnex début février.

Une petite restauration est prévue sur place.

Le Cabaret Frimousse :

Il aura lieu le vendredi 17 mai et le 18 mai à 17H00 (spectacle pour enfants). Les préparatifs sont en cours et le spectacle est organisé en collaboration avec la Commune de Laconnex.

Soirée d'été 2014 :

Mme Maria Claret souhaiterait de nouveau pouvoir organiser « une soirée d'été » le dernier vendredi avant la rentrée des classes, soit le 22 août 2014. Le programme n'est pas encore défini mais cela devrait être soit de la musique soit une pièce de théâtre.

Voyage 2014 au Burkina :

Mme Maria Claret informe que M. Philippe Lädermann est en train d'organiser un voyage au Burkina qui aura lieu du 17 au 27 octobre 2014. Ce voyage s'adresse aux maires, adjoints et conseillers municipaux des 8 communes qui soutiennent depuis de nombreuses années l'école de Pô. Il espère réunir au moins un représentant de chaque commune.

M. Gérard Fontaine et Mme Maria Claret indiquent qu'ils se sont déjà inscrits pour ce voyage.

Marquage à la route des Mangons / chemin de Placet

M. Gérard Fontaine rappelle que lorsque le projet de sécurisation du village a été fait, une demande pour que le chemin de Placet soit également sécurisé par les lignes de priorité tracées au sol avait été faite. Il n'y a que la partie côté fontaine qui a été réalisée. Les habitants de ce chemin étaient un peu étonnés que le marquage n'ait pas été fait partout.

Différentes démarches ont été faites auprès du département concerné et les travaux de marquage ont été acceptés et vont être effectués ces prochains jours. Les frais sont pris en charge entièrement par l'Etat.

M. Gérard Fontaine fait circuler le plan de traçage au sol reçu le jour même et informe que le panneau 40 km/h va être déplacé pour être en accord avec la loi en vigueur.

Par contre, aucun panneau d'information ne sera mis en place pour informer du changement de carrefour et de la nouvelle priorité de droite sur le chemin de Placet étant donné qu'ils sont beaucoup trop grands et empiéteraient trop sur la route.

Modification des lignes K & L depuis le 15 décembre 2013

M. le président rappelle que différentes démarches ont été effectuées et que la commune avait entre autre écrit le 15 octobre 2013 à la Conseillère d'Etat Mme Künzler. Il demande à M. Gérard Fontaine de donner lecture à la réponse reçue de sa part.

Il indique que beaucoup d'échanges d'informations et de projets de lettres ont lieu actuellement entre les communes concernées par cette modification des lignes K & L.

Nous avons également reçu deux courriers d'un habitant de la commune qui s'est rendu compte qu'à certaines heures de la journée le nouveau trajet est devenu infernal avec des retards importants.

M. le président dit que Soral va se battre pour restituer la ligne L comme elle était avant les modifications.

M. Andreas Fabjan indique que le nouveau Conseiller d'Etat en charge de ce département, M. Luc Barthassat, sera peut-être plus sensible à nos demandes.

6.- Divers

Déchets

Mme Catherine Lehmann fait un petit compte-rendu concernant la dernière commission

cantonale de gestion des déchets qui a eu lieu en fin d'année 2013. Ils ont été invités par la Ville de Lancy qui a fait une présentation de leur stratégie en matière de gestion des déchets.

Il s'agit d'une ville de 30'000 habitants avec un tiers d'étrangers. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas fait les classes ici et qui ne connaissent pas la nature des déchets. La sensibilisation à la gestion des déchets est très importante à l'école. Ils ont notamment supprimé toutes les poubelles de différentes couleurs à l'école, car ils se sont rendu compte que finalement les gens ne font pas bien le tri. Ils forment deux enfants responsables pour chaque récréation et qui ont pour mission de trier les déchets.

Ils ont également à disposition des enfants pour un coût de CHF 3.- des sacs isothermes pour le goûter sur lesquels les enfants peuvent inscrire leur prénom et qui évitent les nombreux sacs plastiques. Mme Lehmann va en parler avec les maîtresses.

Pour les véhicules communaux, la Ville de Lancy s'est équipée de véhicules hybrides ce qui a permis de réduire la consommation de carburants.

Ils ont créé 20 éco-points de récupération à moins de 400 mètres d'une habitation. Ils luttent contre le gaspillage alimentaire et les déchets organiques qui représentent plus de 40 % du contenu des poubelles.

Benne à déchets verts

M. le président indique que la benne à déchets verts provisoire qui avait été installée en prêt par l'entreprise Chevalley Transports SA a été une nouvelle fois volée. Les voleurs ont également dérobé celle de la Commune de Chancy et d'Avusy.

M. le président indique que selon le Maire d'Avusy il semblerait que c'est uniquement les communes qui ont fermé les frontières qui subissent des vols.

Actuellement, nous avons une nouvelle benne en location à CHF 100.-- par mois par l'entreprise Chevalley Transports SA qui cherche le meilleur moyen pour qu'elle ne soit pas une nouvelle fois volée.

Barrière aux douanes

M. Gérard Fontaine informe que l'individu qui coupait régulièrement les cadenas qui fermait les barrières des douanes a été attrapé par les gardes-frontières. Il s'agit d'un individu habitant sur France à environ deux cents mètres de Sézegnin.

Dossier de la route d'évitement

Mme Paulette Dupraz-Oihenart demande des renseignements sur la mise en route du projet de route d'évitement.

M. le président indique qu'il a déjà eu l'occasion d'en parler avec le Conseiller d'Etat M. Luc Barthassat et un courrier va lui être adressé dans ce sens.

En parallèle, il a reçu des informations de M. Savary de Trafitec qui lui indique que c'est le bon moment pour mettre d'avantage de pression. Il lui a parlé d'un dossier qui vient d'être déposé par une commune et qui pourraient nous servir d'exemple et de marche à suivre.

M. le président lui a proposé de le rencontrer à Soral pour une présentation. Il indique que le dossier de la route d'évitement est amorcé et qu'il va être suivi en même temps que les autres projets importants également en cours comme la construction des deux immeubles communaux et le hangar communal.

Mme Maria Claret quitte la séance. Elle doit assister à une séance pour le jardin d'enfants.

Tags

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart indique que de nouveaux tags continuent à fleurir sur le mur de la Feuillée. Elle fait la proposition que ce mur soit repeint avec les armoiries de Soral et un mot au milieu « vignoble culture ». Souvent les tagueurs se respectent entre eux ce qui empêche les tags « sauvages ».

M. le président lui répond que cela est du ressort de l'Etat. L'entreprise Novatech qui s'occupe du nettoyage du mur a eu des soucis de personnel et nous a indiqué qu'ils s'en occuperaient dès que possible. Cette dernière va être relancée.

Chenaux bâtiment Mairie

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart a remarqué qu'il y a un chéneau percé dans le bâtiment mairie côté arrière.

Il lui est répondu que l'on demandera à un ferblantier de faire le nécessaire.

Représentation du théâtre

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart aimerait connaître les dates des représentations du théâtre.

Il lui est répondu que c'est au mois de mars. Une demande pour la réservation de la salle communale du 3 au 22 mars a été faite.

Déchetterie

M. André Thévenoz a remarqué que vers les containers de récupération, il y a de nouveau beaucoup de gens qui jettent n'importe quoi et qui entreposent des appareils ménagers plutôt que de les emmener directement à l'espace de récupération de Châtillon. Il se demande qui s'occupe d'évacuer ce genre de déchets.

M. le président lui répond qu'ils sont évacués par notre employé communal.

Site internet

M. Gérard Fontaine demande à M. Albin Delavy s'il continue à s'occuper de mettre à jour le site internet de la Commune. En effet, lors de la réunion des sociétés communales du 15 janvier dernier, la remarque a été faite par l'APESL que les informations n'étaient pas à jour.

M. Albin Delavy répond que dès qu'il reçoit l'information, généralement il met le site à jour

dans les deux jours qui suivent mais qu'il ne vérifie pas le site pour voir si les données sont encore d'actualité ou pas.

Sécurisation de la route du Faubourg et chemin du Creux-de-Boisset

M. Andreas Fabjan demande des informations sur l'avancement du projet de traçage au sol de sécurité de la route du Faubourg et de la route du Creux-de-Boisset.

M. le Président lui répond qu'actuellement l'exécutif réfléchi sur l'opportunité de réaliser ces travaux. En effet, il indique que depuis le vote, les échos qu'il a eu de certains habitants de la rue du Faubourg sont mauvais. Avant d'aller simplement de l'avant et déclencher une levée de boucliers, il serait souhaitable de donner une information, et il serait prêt à recevoir les habitants de la rue du Faubourg si nécessaire.

Il pense qu'il ne sert à rien de braquer les gens, il est partisan d'un dialogue plutôt que de faire passer un projet en force.

De plus, il n'est pas sûr que tout le monde aie bien compris ce qui devrait être mis en place pour sécuriser la rue du Faubourg. En exemple, il rajoute qu'il a été interpellé par le restaurateur du Café Fontaine qui lui a demandé pourquoi la commune prévoyait de supprimer toutes les places de parking au Faubourg et que les personnes qui viennent manger dans son restaurant n'auraient plus de place pour se garer.

M. le président a été fortement surpris par cette information déformé qui circule parmi les habitants, c'est pour cela qu'il souhaite recevoir un comité représentatif des habitants et en discuter avec eux.

Concernant les places de parking, M. le président rappelle que la Commune investit de l'argent pour la location de places de parking sur la route de Rougemont et qu'elles devraient notamment être utilisées par les personnes qui viennent manger. Il a demandé à l'employé communal de surveiller les lieux pour que ce parking ne devienne pas un parking d'échange.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 19h20.